

Préavis N° 7 - 2010 au Conseil communal

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice
2010, 1ère série

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. J.-F. Thoney, syndic

Pully, le 31 mars 2010

Table des matières

1.	Objet du préavis _____	3
2.	Principes de régulation des dépassements budgétaires _____	3
3.	Crédits supplémentaires demandés en 1 ^{ère} série _____	3
3.1.	Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel _____	4
3.2.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	4
3.3.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire _____	5
3.4.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité _____	5
4.	Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2010, 1 ^{ère} série _____	7
5.	Incidences sur le budget 2010 _____	9
6.	Conclusions _____	9

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1^{ère} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2010.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant demandé CHF 601'100.00.

2. Principes de régulation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en 3 catégories :
 - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
 - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, etc.) ;
 - Les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires demandés en 1^{ère} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2010, 1^{ère} série :

3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique.

En ce qui concerne les charges de personnel, nous demandons la somme de CHF 189'500.00 (y compris les charges sociales). Ce montant représente les postes suivants :

Dépenses urgentes et imprévisibles

- *Service technique* : Suite au congé maternité prévu de la responsable du cadastre ainsi qu'une maladie longue durée d'un collaborateur du même service, engagement d'un géomaticien pour une durée déterminée d'une année. Ce montant sera en partie compensé par des remboursements de l'assurance pertes de gains maternité et maladie.
- *Administration de la Police* : Suite à une maladie longue durée d'un collaborateur du même service, engagement d'une employée d'administration pour une durée déterminée. Ce montant sera en partie compensé par les remboursements de l'assurance pertes de gains maladie.
- *Urbanisme et environnement* : Suite à un congé maternité, engagement d'une personne, pour une durée déterminée, pour le contrôle des dossiers de police des constructions.

Dépenses non engagées

- *Culture et loisirs* : Suite au congé maternité de la gérante du Théâtre de la Voirie, engagement pour six mois d'un remplaçant à 60%. Ce montant sera en partie compensé par des remboursements de l'assurance pertes de gains maternité.

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	189'500.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-98'400.00
Crédits supplémentaires (montant net) - Charges de personnel	CHF	91'100.00

3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

351 - Bâtiments administratifs

Compte : 3141

Budget : CHF 485'100.00

Entretien des bâtiments

Crédit supplémentaire demandé : CHF 30'000.00

Nettoyage et réfection du débarcadère	CHF	10'000.00
Echange système de transmission d'alarme	CHF	20'000.00
Total des entretiens supplémentaires pour les bâtiments administr.	CHF	30'000.00

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatives à des dépenses urgentes et imprévisibles se montent à la somme de CHF 30'000.00.

3.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire

610 - Corps de police et signalisation

Compte : 3091	Frais de formation professionnelle
Budget : CHF 4'300.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 47'000.00

Participation aux frais de formation suite à l'engagement d'un nouveau collaborateur policier en remplacement d'une démission.

720 - Prévoyance sociale

Compte : 3515	Part aux charges cantonales
Budget : CHF 25'921'271.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 136'300.00

Hausse des acomptes relatifs à la facture sociale suite à divers amendements « techniques » votés par le Grand Conseil. Ceci concerne l'augmentation de 400 à 520 indemnités journalières en faveur des assurés dès l'âge de 30 ans domiciliés dans le Canton de Vaud et d'autre part, de tenir compte de l'augmentation du coût des primes LAMal pour les personnes prises en charge par l'Etablissement vaudois d'accueil aux migrants (EVAM).

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire, se montent à la somme de CHF 183'300.00.

3.4. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité

190 - Service informatique

Compte : 3185.00	Honoraires et frais d'étude
Budget : CHF 95'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 60'000.00

Etude prospective et pragmatique du système d'information et de son environnement afin d'identifier précisément les axes principaux de développement et d'amélioration que la Municipalité privilégiera au cours des prochaines années.

350 - Bâtiments locatifs

Compte : 3141 Entretien des bâtiments
 Budget : CHF 629'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 18'500.00

Prieuré 4 - Révision citerne à mazout	CHF	3'000.00
Prieuré 1 - Grand Rue 1-3 - Révision citerne à mazout	CHF	2'500.00
C.-F. Ramuz 115 - Révision citerne à mazout	CHF	2'500.00
Rennier 44 - Révision citerne à mazout	CHF	2'500.00
Echange système de transmission d'alarme	CHF	8'000.00
Total des entretiens supplémentaires pour les bâtiments locatifs	CHF	18'500.00

420 - Service de l'urbanisme et de l'environnement

Compte : 3185 Honoraires et frais d'expertises
 Budget : CHF 255'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 38'000.00

Externalisation des tâches liées au secrétariat de la Commission de salubrité.

431 - Voirie

Compte : 3135.00 Achat produits de déneigement
 Budget : CHF 26'500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 17'000.00

Hiver 2009/2010 très rigoureux.

Compte : 3188.02 Frais de déneigement et transport de sel
 Budget : CHF 102'200.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 16'800.00

Hiver 2009/2010 très rigoureux.

512 - Bâtiments scolaires

Compte : 3141 Entretien des bâtiments
 Budget : CHF 367'200.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 21'500.00

Collège de Chantemerle - Révision de la citerne à mazout	CHF	2'500.00
Collège Loth - Réparation du monobloc de ventilation des vestiaires et douches	CHF	15'000.00
Echange système de transmission d'alarme	CHF	4'000.00
Total des entretiens supplémentaires pour les bâtiments scolaires	CHF	21'500.00

514 - Exploitation du Collège Arnold Reymond

Compte : 3141 Entretien des bâtiments
 Budget : CHF 195'400.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 26'500.00

Révision des 3 citernes à mazout	CHF	22'500.00
Echange système de transmission d'alarme	CHF	4'000.00
Total des entretiens supplémentaires pour Collège Arnold Reymond	CHF	26'500.00

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité se montent à la somme de CHF 198'300.00.

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatives à la 1^{ère} série de l'année 2010 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Charges de personnel	CHF	189'500.00
Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	30'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses liées à une base légale ou réglementaire	CHF	183'300.00
Crédits supplémentaires - Dépenses non engagées	CHF	198'300.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	601'100.00
Augmentation des revenus liée au remboursement des assurances pertes de gains	CHF	-98'400.00
Total net des crédits supplémentaires	CHF	502'700.00

4. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2010, 1^{ère} série

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augmentation de charges (en CHF)	Augmentation de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u>						
<i>Total des charges relatives au personnel</i>				189'500	98'400.00	
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
Nettoyage et réfection du débarcadère	351	3141	485'100	10'000		
Echange système de transmission d'alarme	351	3141	485'100	20'000		
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</i>				30'000	0.00	0.00
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire</u>						
Participation frais formation nouveau collaborateur policier	610	3091	4'300	47'000		
Augmentation acomptes facture sociale	720	3515	25'921'271	136'300		
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire</i>				183'300	0.00	0.00
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal</u>						
Coll. Chantemerle - Révision citerne mazout	512	3141	367'200	2'500		
Coll. Loth - Réparation monobloc ventilation	512	3141	367'200	15'000		
Echange système de transmission d'alarme	512	3141	367'200	4'000		
Produits déneigement suite hiver rigoureux	431	3135.00	26'500	17'000		
Frais déneigement suite hiver rigoureux	431	3188.02	102'200	16'800		
Externalisation tâches Commission salubrité	420	3185	255'000	38'000		
Prieuré 4 - Révision citerne à mazout	350	3141	629'000	3'000		
Prieuré 1-Gd-Rue 1-3 - Révision citerne mazout	350	3141	629'000	2'500		
C.-F. Ramuz 115 - Révision citerne à mazout	350	3141	629'000	2'500		
Echange système de transmission d'alarme	350	3141	629'000	8'000		
Rennier 44 - Révision citerne à mazout	350	3141	629'000	2'500		
Audit informatique	190	3185.00	95'000	60'000		
Coll. A. Reymond - Révision 3 citernes mazout	514	3141	195'400	22'500		
Echange système de transmission d'alarme	514	3141	195'400	4'000		
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal</i>				198'300	0.00	0.00
Total des crédits supplémentaires au budget 2010 - 1^{ère} série				601'100	98'400	0.00

5. Incidences sur le budget 2010

	<u>Charges</u> (en CHF)	<u>Revenus</u> (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2010 voté par le Conseil communal	129'237'925.00	129'286'894.00	48'969.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2010	601'100.00	98'400.00	-502'700.00
Totaux	129'839'025.00	129'385'294.00	-453'731.00

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

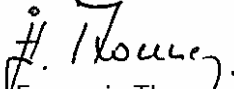
- vu le préavis municipal N°7-2010 du 31 mars 2010 ,
- vu le rapport de la Commission des finances,

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2010, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 601'100.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 31 mars 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


Jean-François Thonney



La secrétaire


Corinne Martin